



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°1  
2 janvier 2025



- Décisions des 17 et 24 décembre 2024 portant délégation de signature de la directrice générale au directeur territorial :	
*ordre général (24/12)	P 2
*mesures temporaires (17/12)	P 6
*jours et horaires (17/12)	P 12
<b>Direction territoriale Centre Bourgogne</b>	
- Décisions du 16 décembre 2024 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs :	
*ordre général	P 14
*ressources humaines	P 34
*ordonnateur secondaire	P 46
*hygiène et sécurité	P 49
<b>Direction territoriale Centre Bourgogne</b>	
-Décision du 30 décembre 2024 n° 2025/UTI CRR/03 interdisant l'accès au public au chemin de contre-halage en rive droite du canal du Rhône au Rhin sur le territoire de la commune de BAUME LES DAMES A compter du 6/01/2025 jusqu'au 30/06/2025	P 56

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE**  
**EN MATIERE DE MESURES D'ORDRE GENERAL**

**La directrice générale de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4313-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R. 2124-64 à R. 2124-76,

Vu le code de la justice administrative,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, modifié en dernier lieu par le décret n°2015-1582 du 3 décembre 2015,

Vu la circulaire du ministère de l'Ecologie en date du 5 février 2008, relative aux conditions d'occupation des logements de fonction,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 13 août 2019 portant organisation de la direction territoriale Centre-Bourgogne,

Vu la décision du 29 mars 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures d'ordre général,

**DÉCIDE**

**Article 1**

Délégation est donnée à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et dans le respect des procédures et instructions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, les actes et documents suivants :

- a) - tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accords-cadres, à partir d'un montant de 90 000 € HT jusqu'à un montant inférieur à 6 M€ HT,
- à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, pour les marchés et accords-cadres d'un montant à partir d'un montant de 6 M€ HT jusqu'à un montant inférieur à 25 M€ HT examinés par la commission consultative des marchés de Voies navigables de France, tout marché faisant l'objet d'un avis favorable sans réserve de cette commission ; en cas d'avis favorable assorti de réserves, tout marché ayant fait l'objet d'une levée des réserves ou d'une décision de passer outre ; il doit alors en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;
- en cas d'urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes, ...), tout marché ou accord-cadre qui s'impose ; il doit en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;

b) - A l'exception de la procédure de contravention de grande voirie évoquée à l'article 5 de la présente décision, toute décision d'agir en justice et représentation devant toute juridiction en première instance :

- en tant que demandeur lorsque la demande, sauf procédures d'urgence, n'excède pas la somme de 350 000 €,
- en tant que défendeur lorsque le montant en jeu, sauf procédures d'urgence, n'excède pas 350 000 €,
- désistement ;

c) - transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 30 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement ;

d) - transactions prévues par l'article L. 2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques lors de contraventions de grande voirie déférées devant le juge administratif, exception faite des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, relatives à :

- l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
- l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts-mobiles,
- l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports,

e) - conventions ou décisions d'indemnisation lorsque la somme en jeu est inférieure à 30 000 €

f) - baux et contrats de location d'immeubles ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 30 000 € ;

g) - contrats et conventions relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 50 000 €, et de biens mobiliers dans la limite de 46 000 € ;

h) - passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d'équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires ;

i) - acceptation de participations financières, de subventions et d'indemnités n'excédant pas la somme de 80 000 € ;

j) - octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d'études générales ou de développement de la voie d'eau ;

k) - octroi de subventions aux associations n'excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;

l) - toute demande ou décision dans le cadre d'une procédure administrative devant être engagée à l'occasion de l'exercice des missions de l'établissement public ou de la gestion de son domaine privé, notamment les autorisations d'urbanisme, les autorisations ou déclarations au titre de la loi sur l'eau ou actes liés à une procédure d'expropriation ;

m) - tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'établissement ;

n) - tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités habilitées du siège social de l'établissement, prévoyant expressément une exécution par la direction territoriale de Voies navigables de France ;

o) – les conventions d'échanges, à titre non onéreux, de données non nominatives, à caractère géographique dans le cadre du système d'information géographique ;

p) - les états substitutifs en cas de défaut de déclaration de flotte ou de déclaration inexacte prévus à l'article R. 4462-3 du code des transports ;

q) – les décisions portant concession de logement par nécessité absolue de service aux agents dans le cadre de leurs fonctions, les conventions d'occupation précaire avec astreintes aux agents dans le cadre de leurs fonctions, les conventions d'occupation précaire aux agents hors cadre de leurs fonctions, les décisions portant révocation de logement par nécessité absolue de service aux agents dans le cadre de leurs fonctions ainsi que tout acte s'y rapportant ;

r) - prendre toute décision ou mesure dans le cadre du règlement général de police de la navigation intérieure notamment, délivrer les autorisations spéciales de transport d'un établissement ou d'un matériel flottant ne répondant pas aux caractéristiques d'une section d'eau intérieure dans les conditions de l'article R. 4241-37 du code des transports ainsi que les autorisations exceptionnelles de stationnement dans les garages d'écluses en vertu de l'article A. 4241-54-9 dudit code ;

s) - dans le cadre du plan d'aide au report modal, et dans le respect de l'instruction du directeur général sur les modalités de mise en oeuvre du PARM, les actes préparatoires, les décisions et conventions d'aide portant sur la réalisation d'études logistiques d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €, sur les expérimentations d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €, sur le financement d'outils de manutention d'un montant inférieur ou égal à 350 000 € ainsi que les actes d'exécution de ces décisions ou conventions ;

t) - les autorisations d'occupation du domaine public fluvial par un réseau d'électricité d'une durée n'excédant pas 45 ans, quelle que soit la superficie concernée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial, délégation est donnée à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer dans les mêmes limites et dans le respect des procédures et instructions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés à l'article 1.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation est donnée à M. Thierry FEROUX, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation, et en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, à l'effet de signer dans les mêmes limites et dans le respect des procédures et instructions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés à l'article 1.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, de Mme Lucile LEVEQUE et de Mme Karine SIMONNOT, délégation est donnée à M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe du service développement de la voie d'eau, à l'effet de signer dans les mêmes limites et dans le respect des procédures et instructions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés aux c), e) et l) de l'article 1.

#### **Article 5**

Délégation est donnée à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et ses attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

#### **Article 6**

La décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures d'ordre général est abrogée.

#### **Article 7**

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 24 décembre 2024

Cécile Avezard

SIGNE

Directrice générale

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE**  
**- Mesures temporaires-**

**La directrice générale de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment les articles L. 4312-3, L. 4241-3 et A .4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 30 juillet 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires,

**DÉCIDE**

**Article 1**

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes visées en annexe I à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1.

### **Article 3**

La décision du 30 juillet 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de mesures temporaires est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 17 décembre 2024

Cécile AVEZARD

Signé

Directrice générale

## ANNEXE I

### Délégation aux agents visés à l'article 2 (signature de tous les actes visés à l'article 1)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Lucile LEVEQUE	Directrice adjointe
<b><u>DIRECTION DES UTI</u></b>	
Mme Carole DEVALLEZ	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire générale adjointe
M. Dominique FRENAY	Secrétaire général adjoint par intérim
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
M. Laurent SMETANIUK	Chargé de mission exploitation et maintenance
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
M. Pascal FREUCHET	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUX	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne et Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Régis KARDES	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne par intérim
N.	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée et Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
Mme Myriam ANTONY	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Jérôme BROCHARD	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence

M. Jérôme CARTOUX	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Déborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Gaëtan PAULHAN	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT	Responsable adjoint du CEMI Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours Responsable par intérim du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTET	Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée

<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

**DECISION**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. OLIVIER FAURIEL, DIRECTEUR TERRITORIAL CENTRE-BOURGOGNE**  
**- Chômages - Jours et horaires**

**La directrice générale de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10.17 et R. 4400-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 30 juillet 2024 de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômages,

**DÉCIDE**

**Article 1**

Sur le territoire de la direction territoriale Centre-Bourgogne, délégation est donnée, à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France,

1. En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongation ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2. En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, les actes visés à l'article 1 :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services ;
- ❖ M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) ;
- ❖ Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique (SEMEH) ;
- ❖ M. Christophe MALET, responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle(SEMEH).

## **Article 3**

La décision du 30 juillet 2024 portant délégation de signature de Mme Cécile AVEZARD, directrice générale de Voies navigables de France, à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, en matière de chômages est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 17 décembre 2024

Cécile Avezard

Signé

Directrice générale

## **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDRE GÉNÉRAL**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 - DELEGATIONS GENERALES**

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général du 31 mars 2014 modifiée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation de signature est donnée dans les limites de la direction territoriale à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et de Mme Lucile LEVEQUE, à :

- M. Thierry FEROUX, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, de Mme Lucile LEVEQUE et de M. Thierry FEROUX, à :

- Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale.

### **ARTICLE 2 - MARCHES PUBLICS**

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les limites de leurs attributions.

#### **ARTICLE 2-1**

Délégation est donnée aux agents, figurant en annexe I, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 90 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

#### **ARTICLE 2-2**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 40 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 40 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 40 000 € HT , relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

### **ARTICLE 2-3**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, et à l'exclusion des marchés d'informatique de gestion, les marchés de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 5 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 5 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision d'un montant inférieur à 5 000 € HT, relatif à l'exécution des marchés et des accords-cadres à bons de commande.

### **ARTICLE 2-4**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe IV, à l'effet de commander des achats de fournitures, ou de prestations d'un montant inférieur à 5000 euros HT.

## **ARTICLE 3 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

### **ARTICLE 3-1**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares ;

### **ARTICLE 3-2**

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Aurélie HUMBERT, responsable du pôle domaine ainsi qu'à Mme Viviane GUERIN, responsable par intérim, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire du domaine portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

### **ARTICLE 3-3**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe V à l'effet de :

- signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche, pour les manifestations nautiques et pour les travaux ;
- signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

#### **ARTICLE 4 - JURIDIQUE**

##### **ARTICLE 4-1**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de représenter l'établissement devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe ;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe du service développement de la voie d'eau ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique ;

##### **ARTICLE 4-2**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, à :

- Mme Lucile LEVEQUE, directrice adjointe ;
- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe.
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

##### **ARTICLE 4-3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous les documents relatifs aux affaires juridiques courantes (à l'exception de l'engagement juridique du service) de l'établissement, à :

- M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- Mme Camille DORLEAN, responsable du pôle juridique.

##### **ARTICLE 4-4**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VI à l'effet de déposer plainte et se constituer partie civile.

##### **ARTICLE 4-5**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe VII à l'effet de déposer plainte sans constitution de partie civile.

#### **ARTICLE 5**

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 06 août 2024 est abrogée.

#### **ARTICLE 6**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 16 décembre 2024

**Le Directeur Territorial**

**SIGNE**

**Olivier FAURIEL**

## ANNEXE I

### Délégation aux agents visés à l'article 2.1 (Marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 euros HT)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
DEVALLEZ Carole	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
LESPRIT Olivier	Directeur de projet modernisation
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale adjointe
M. Dominique FRENAY, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT et de Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire général adjoint par intérim
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjoint de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion

	hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à partir du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

## ANNEXE II

### Délégation aux agents visés à l'article 2.2 (Marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT )

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
M. Dominique FRENAY	Responsable du pôle immobilier et logistique
M. Nicolas CAMBAZARD en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique FRENAY	Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU</u></b>	
M. Antoine CHARDONNAL	Responsable du pôle développement
Mme Camille DORLEAN	Responsable du pôle juridique
Mme Aurélie HUMBERT	Responsable du pôle domaine
Mme Viviane GUERIN, en cas d'absence d'Aurélie HUMBERT	Responsable par intérim du pôle domaine
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle Gestion Hydraulique
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle Maintenance, Exploitation et Informatique Industrielle
M. Emmanuel CONSIGNY	Responsable du pôle grands ouvrages
Mme Sonia NOUVION- CHABERT	Responsable du pôle SIG
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	

M. Jérémy DEVAUX	Responsable du bureau des affaires générales, et responsable du pôle technique par intérim
M. Régis KARDES, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LAUVIN	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Charly BARA en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTET en cas d'absence ou	Responsable adjoint de la cellule maintenance

d'empêchement de M. Philippe BRUNET	spécialisée de Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
N.	Responsable du pôle administratif et financier
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoïn
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoïn
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

### ANNEXE III

#### **Délégation aux agents visés à l'article 2.3 (Marchés publics d'un montant inférieur à 5 000euros HT)**

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau Gestion administrative des personnels
Mme Aurélie KNYSZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER	Responsable adjointe du bureau Gestion administrative des personnels
Mme Amandine SENANFF	Responsable du bureau Recrutement et formation
Mme Marylène GREMERET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF	Responsable adjointe du bureau Recrutement et formation
M. Thomas SAUVANT	Chargé de mission accompagnement du changement et responsable du pôle dialogue social et affaires sociales
Mme Valérie RAVET	Responsable adjointe du bureau Dialogue social et affaires sociales

#### ANNEXE IV

##### Délégation aux agents visés à l'article 2.4 (Achat de fournitures et de prestations d'un montant inférieur à 5000 euros HT)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Hervé LAMBOULE	Chef d'équipe Ingénierie et Sécurité
M. Frédéric GRENOT	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Sud
M. Stéphane ROUX	Chef d'équipe Ingénierie et Sécurité
M. Cédric PIROELLE	Chef d'équipe exploitation encadrant Saint-Florentin
M. Emmanuel HENRY	Chef d'équipe exploitation maintenance Ancy Le Franc
M. Jean-Michel SIRI	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Nord
M. Antoine MINET	Responsable atelier
Mme Juliette JEUNET	Responsable du pôle barrage CEMI Auxois
M. Johann PARISOT	Chef d'équipe encadrant PA de Marigny
M. Romain ANDRE	Chef d'équipe encadrant PA Montbard
M. Sylvain DUPAQUIER	Chef d'équipe encadrant PA Vandenesse
M. Didier HERIT	Responsable domaine, logistique et sécurité
M. Régis RAOUT	Référent immobilier
M. Christophe MANIERE	Référent GH
M. Jean-Louis FABRY	Chef d'équipe principal maintenance linéaire/ surveillance au CEMI Auxois
M. Damien BURILLARD	Chef d'équipe PA Longvic
M. Franck LALIGANT	Chef d'équipe PA Pont de Pagny
Mme Jeannie FALCONIERI	Chef d'équipe ingénierie exploitation CEMI Ouche
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian GRILLET	OPA CMS de Gévelard
M. Fabrice CHARLES	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Digoïn
M. Frédéric MERLIN	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Roanne
M. Olivier CHARCONNET	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses
M. Jérémy JOSSERAND	Chef d'équipe exploitation maintenance Mission Seille

M. Christian MEYER	Chef d'équipe encadrant au pôle barrages de Montchanin
M. Olivier MONGOUACHON	Chef d'équipe exploitation au PA de Crissey
Mme Nastasia COMBES	Cheffe d'équipe encadrante
M. Frédéric LOTHE	Chef d'équipe exploitation maintenance au point d'appui de Digoin
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
Mme Clarence CHAMBAZ	Chef d'Equipe Exploitation Principal - CEMI Auxerre Aval
M. Eric COLARDELLE	Chef d'Equipe Exploitation Principal - CEMI Auxerre Amont
M. Alexis GOUYON	OPA Technicien Maintenance - PMS/CMS St Martin
M. Cédric HARRAULT	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Nièvre
M. Sylvain LANGIAUX	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Nièvre
Mme Valérie LELONG	Adjoint Administratif Principal - BAG/Pôle Immobilier
M. José LUCAIN	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Nièvre
M. Sylvain PAIRE	TSDD - PMS/Moyens Fluviaux
M. Didier ROUAU	Chef d'Equipe Exploitation Principal – CEMI Auxerre Aval - PA La Chainette
Mme Sandrine ROBIN	Chef d'Equipe Exploitation Principal - PEGH/CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Christophe JACOMONT	Référent logistique à l'UTI VLS (Nevers)
M. Yannis LARIVE	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Decize (CEMI Decize)
M. Gilles DIOT	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Garnat (CEMI Decize)
M. Julien DIOT	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Verville (CEMI Decize)
M. Julien CAMPOS	Chef d'équipe maintenance spécialisée (CMS Decize)
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Montargis (CEMI Briare)
M. Gérald CAILLARD	Surveillant de barrages - pôle barrage au CEMI Briare
M. Denis HORNECKER	Chef d'équipe principal maintenance spécialisée à Briare
M. Jean Baptiste CARPENTIER	Agent de maintenance spécialisée à Nemours
M. Max REGNIER	Chef d'équipe exploitation maintenance au PA de Nemours (CEMI de Nemours)
N.	Point d'appui Chatillon-Coligny, CEMI de Briare

M. Thierry BERTHIER	Chef d'équipe, CEMI Saint Satur
Mme Cindy JACOMONT	Point d'appui de Marseille-lès-Aubigny, CEMI de Saint-Satur
M. Frédéric BERNIER	Point d'appui de Briare, CEMI de Briare
Mme Christelle ROUSSEAU	Point d'appui de Montargis, CEMI de Briare
M. David DOUTE	Référent technique, Pôle ingénierie, UTI Val de Loire Seine
<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
M. Arnaud DEBOURG	Référent parc véhicules et matériels

## ANNEXE V

### Délégation aux agents visés à l'article 3-3

(autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche/manifestations nautiques/travaux ; autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à partir du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
N.	Responsable du pôle administratif et financier
M. Patrice HIS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DELANGLE et de M. Sébastien PONCET	Responsable occupation domaine public fluvial et parc immobilier
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoïn
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines

## ANNEXE VI

### Délégation aux agents visés à l'article 4.4 (Dépôt de plainte avec constitution de partie civile)

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale
Mme Lindsay CHAN TUNG, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT	Secrétaire générale adjointe
M. Dominique FRENAY, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine SIMONNOT et de Mme Lindsay CHAN TUNG	Secrétaire général adjoint par intérim
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
Camille DORLEAN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT et de Mme Anaïs CACHOT	Responsable du pôle juridique
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne

M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique et responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à partir du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

## ANNEXE VII

### Délégation aux agents visés à l'article 4.5 (Dépôt de plainte sans constitution de partie civile)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI d'Armançon
N.	Responsable adjoint du CEMI d'Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Régis KARDES, en cas d'absence de M. Luc DETANGER	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LAUVIN	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Charly BARA, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence

M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
N.	Responsable du pôle administratif et financier
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoïn
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoïn
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines

M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

## **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4312-3 et R. 4312-16

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France,

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée, dans les limites de la direction territoriale et de ses attributions à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe, et, en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Olivier FAURIEL, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci;
- les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- les décisions d'intérim ;
- les actes de validation des congés et absences ci-dessous :

1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :

- Compte épargne-temps (y compris CET historique),
- Congé annuel,
- Congé fractionnement,
- Repos compensateur ;

2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :

- Compte épargne-temps,
- Congé abondement,
- Congé conventionnel,
- Congé payé annuel,
- Congé pont,
- Heures de délégation des représentants du personnel,
- Préparation examen apprenti,
- Repos compensateur (obligatoire et de remplacement) ;

3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :

- Banque de temps,
- Congé de bilan de compétences,
- Jours acquis sur don de jours de repos,
- Jour de réduction du temps de travail,
- Récupération (y compris des heures effectuées) ;

4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :

- Compensation de poste,
- Repos récupérateur.

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim à l'effet de signer pour l'ensemble du personnel et dans la limite de leurs attributions :

- Tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci y compris les ordres de mission ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 3**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant en annexe I à l'effet de signer pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national y compris les ordres de mission, les frais de déplacement, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 4**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe II, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Les actes relatifs aux déplacement professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les frais de déplacement, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 5**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe III, à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions, les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

### **ARTICLE 6**

La décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines du 06 août 2024 est abrogée.

### **ARTICLE 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 16 décembre 2024

Le Directeur Territorial

SIGNE

Olivier FAURIEL

## ANNEXE I

### Délégation aux agents visés à l'article 3 (Signature des actes relatifs notamment à la gestion courante et aux déplacements professionnels)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Lucile LEVEQUE	Directrice territoriale adjointe
Mme Carole DEVALLEZ en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile LEVEQUE	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE, ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Corinne LECOCQ	Responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
Mme Ophélie HABERMEYER en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LECOCQ	Responsable adjointe du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne

M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD et de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine
Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à compter du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire
N.	Responsable du pôle administratif et financier

## ANNEXE II

### Délégation aux agents visés à l'article 4

(Décisions et actes de gestion courante, frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale...)

<b><u>SECRETARIAT GENERAL</u></b>	
M. Thomas SAUVANT	Chargé de mission accompagnement du changement et responsable du pôle dialogue social et affaires sociales
Mme Laetitia BARALLA	Responsable du pôle commande publique
Mme Céline LUMINET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia BARALLA	Responsable adjointe du pôle commande publique
M. Dominique FRENAY	Responsable du pôle immobilier et logistique
M. Nicolas CAMBAZARD, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique FRENAY	Responsable adjoint du pôle immobilier et logistique
Mme Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau gestion administrative des personnels
Mme Aurélie KNYSZ, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine BERGER	Responsable adjointe du bureau gestion administrative des personnels
Mme Amandine SENANFF	Responsable du bureau recrutement et formation
Mme Marylène GREMERET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine SENANFF	Responsable adjointe du bureau recrutement et formation
Mme Valérie RAVET	Responsable adjointe du bureau dialogue social et affaire sociales
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Antoine CHARDONNAL	Responsable du pôle développement
Mme Camille DORLEAN	Responsable du pôle juridique
Mme Aurélie HUMBERT	Responsable du pôle domaine
Mme Viviane GUERIN, en l'absence de Mme Aurélie HUMBERT	Responsable par intérim du pôle domaine
<b><u>SERVICE PREVENTION, ACCOMPAGNEMENT DE LA DEPENSE ET SURETE (SPADES)</u></b>	
Mme Nathalie BOUILLOT	Responsable du CSP liquidation
Mme Bekhta SAHRAOUI, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BOUILLOT	Responsable adjointe du CSP liquidation
M. Sébastien BONNOT	Responsable du CSP engagement
Mme Karine COUPEZ, en cas d'absence ou	Responsable adjointe du CSP engagement

d'empêchement de M. Sébastien BONNOT	
M. Romain COURBE	Responsable Mission sécurité et prévention
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle maintenance, exploitation, informatique industrielle
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle hydraulique
M. Emmanuel CONSIGNY	Responsable du pôle grands ouvrages
Mme Sonia NOUVION-CHABERT	Responsable du pôle SIG
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI d'Armançon
M. Pascal FREUCHET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MOREAU	Responsable adjoint du CEMI d'Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
N.	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable ingénierie
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Luc DETANGER	Responsable du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Régis KARDES, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER	Responsable adjoint du pôle exploitation, gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales et responsable du pôle technique par intérim
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
M. Frédéric FAVEERS, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LAUVIN	Responsable adjoint du pôle technique
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée

Mme Myriam ANTONI	Responsable du pôle sécurité-prévention
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre Aval
M. Charly BARA en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ROUAU	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX en cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Benoît AUBLET	Responsable la cellule maintenance spécialisée des sites de Joigny et de Saint Martin du Tertre
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre Amont
M. Michel BOUNON en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre Amont
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI Saint-Satur
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
M. Pascal VENIAT, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph DE CAMPOS	Responsable adjoint du CEMI Decize
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTTET en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI Briare
N.	Responsable adjoint du CEMI Briare
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN en cas d'absence ou	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	de Montargis
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
N.	Responsable adjoint du CEMI Digoin
M. David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
N.	Responsable adjoint du CEMI Montceau-les-Mines
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Yannick MAYMARD en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée

### ANNEXE III

**Délégation aux agents visés à l'article 5  
(Décisions relatives aux frais de déplacement, autorisations d'absence ou de congés hormis les congés spéciaux notamment le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale)**

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
<b><i>CEMI OUCHE</i></b>	
M. Carlos PARREIRA	Chef d'équipe exploitation maintenance
M. Damien BURILLARD	Chef d'équipe encadrant PA Longvic
M. Franck LALIGANT	Chef d'équipe encadrant PA Pont de Pany
<b><i>CEMI AUXOIS</i></b>	
M. Sylvain DUPAQUIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Vandenesse
M. Johann PARISOT	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Marigny
M. Romain ANDRE	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Montbard
Mme Juliette JEUNET	Responsable du pôle barrages
M. Jean-Louis FABRY	Chef d'équipe maintenance des ouvrages hydrauliques
<b><i>CEMI ARMANCON</i></b>	
M. Emmanuel HENRY	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ancy-le-Franc
M. Cédric PIROELLE	Chef d'équipe exploitation encadrant PA Saint Florentin
M. Nicolas WIT	Chef d'équipe exploitation maintenance
<b><i>CMS</i></b>	
M. Frédéric GRENOT	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Sud
M. Jean-Michel SIRI	Chef d'équipe maintenance spécialisée / Secteur Nord
M. Antoine MINET	Responsable atelier
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
<b><i>CEMI AUXERRE-AMONT</i></b>	
Mme Sandrine ROBIN	Chef d'équipe exploitation encadrant PA Mailly-la-Ville
M. Eric COLARDELLE	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Vincelles
<b><i>CEMI AUXERRE AVAL</i></b>	
M. Clarence CHAMBAZ	Chef d'équipe exploitation encadrant

M. Pascal JUDEE	Chef d'équipe exploitation encadrant
M. Didier ROUAU	Chef d'équipe exploitation encadrant
<b><i>CEMI CONFLUENCE</i></b>	
M. Samuel DUMAND	Chef d'équipe exploitation encadrant Villeneuve s/ Yonne
M. Raynald FROMENT	Chef d'équipe exploitation maintenance Villeneuve s/ Yonne
M. Laurent TRON	Chef d'équipe exploitation encadrant Villeneuve s/ Yonne
<b><i>CEMI NIEVRE</i></b>	
M. Cédric HARRAULT	Chef d'équipe domaine, environnement et ingénierie
M. Sylvain LANGIAUX	Chef d'équipe exploitation
M. José LUCAIN	Chef d'équipe PA Corbigny
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
<b><i>CEMI DECIZE</i></b>	
M. Gilles DIOT	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Garnat-sur-Engièvre
M. Julien DIOT	Chef d'équipe exploitation PA Verville, à compter du 01/10/2024.
M. Yanis LARIVE	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Decize
M. Bruno ANCERY	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Cercy-la-Tour
M. Thierry ANCERY	Chef d'équipe exploitation maintenance Verville
<b><i>CEMI SAINT SATUR</i></b>	
M. Thierry BERTHIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Marseilles-lès-Aubigny
M. Anthony BOUCHARD	Chef d'équipe exploitation PA Saint Satur
<b><i>CEMI BRIARE</i></b>	
Mme Christelle ROUSSEAU	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Montargis
M. Frédéric BERNIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Briare
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Chatillon
<b><i>CEMI NEMOURS</i></b>	
M. Max REGNIER	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Nemours
<b><i>CMS</i></b>	

M. Julien CAMPOS	Chef d'équipe CMS Decize
N.	Chef d'équipe CMS Briare
M. Denis HORNECKER	Chef d'équipe CMS Nemours
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Jérémy JOSSERAND	Chef d'équipe exploitation maintenance Mission Seille
<b><i>CEMI DIGOIN</i></b>	
M. Frédéric MERLIN	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Roanne
M. Fabrice CHARLES	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Digoïn
M. Frédéric LOTHE	Chef d'équipe exploitation, maintenance, sécurité, SME PA Digoïn
<b><i>CEMI MONTCEAU</i></b>	
Mme Nastasia COMBES	Cheffe d'équipe encadrante du PA d'Ecuisses
M. Olivier CHARCONNET	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses
N.	Chef d'équipe exploitation maintenance PA Ecuisses
N..	Chef d'équipe par intérim exploitation maintenance PA Crissey
M. Christian MEYER	Responsable pôle barrage

## **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

### **POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

#### **D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

**Juridique**

Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, à :

- ❖ Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense, et sûreté, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe.

### **ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine COUPEZ, responsable adjointe du centre de services partagés engagement, à l'effet de signer :

- tout engagement juridique relatif aux dépenses ;
- la certification du service fait.

### **ARTICLE 3**

Délégation de signature est donnée aux personnels du centre de services partagés engagements désignés ci-après à l'effet de viser les engagements juridiques et certifier les services faits :

- ❖ M. Sébastien BONNOT, responsable du centre de services partagés engagement
- ❖ Mme Karine COUPEZ, responsable adjointe du centre de services partagés engagement.
- ❖ Mme Stéphanie MELZER, gestionnaire
- ❖ Mme Sophie CLERC, gestionnaire
- ❖ Mme Colette MIDOL, gestionnaire
- ❖ Mme Edwige USQUIN, gestionnaire
- ❖ Mme Lizbeth DUCRET, gestionnaire

### **ARTICLE 4**

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BOUILLOT, responsable du centre de services partagés liquidation, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Bekhta SAHRAOUI, responsable adjointe, à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

## **ARTICLE 5**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer, pour les agents sous leur autorité :

- ❖ Mme Carole DEVALLEZ, Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services;
- ❖ M. Thierry FEROUX, direction des relations institutionnelles et de l'innovation ;
- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN-TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim ;
- ❖ M. Jean-André GUILLERMIN, responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Christelle BERNES-CABANNE, responsable adjointe ;
- ❖ M. Nicolas VADROT, responsable du service développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;
- ❖ Mme Nathalie VINCENT, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Karine BARDET, Adjointe et responsable du pôle administratif, logistique et sécurité de l'UTI Bourgogne et à Madame Nathalie ROUANET, adjointe et responsable du pôle exploitation, maintenance et gestion hydraulique de l'UTI Bourgogne;
- ❖ M. Didier LAVAUD, responsable de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Luc DETANGER, adjoint au responsable de l'UTI Nivernais-Yonne et à Monsieur Jérémy DEVAUX Responsable du bureau des affaires générales de l'UTI Nivernais-Yonne ;
- ❖ M. Christian DELANGLE, responsable de l'UTI Saône-Loire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Sébastien PONCET, adjoint au responsable de l'UTI Saône-Loire ;
- ❖ Mme Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Monsieur Gaétan PAULHAN, adjoint au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine et responsable des affaires administratives et à Mme Laure SEMBLAT, adjointe au responsable de l'UTI Val-de-Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique.

Délégation de signature est donnée à Mme Audrey CHAPUIS, pour valider les états de frais de déplacement valant ordre de payer pour les chefs de service.

## **ARTICLE 6**

La décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 06 septembre 2024 est abrogée.

## **ARTICLE 7**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 16 décembre 2024

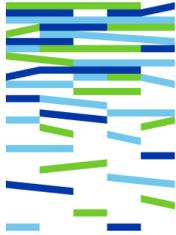
**Le Directeur Territorial**

**SIGNE**

**Olivier FAURIEL**

Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne  
  
Juridique

## DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIENE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTE



Le directeur territorial Centre Bourgogne,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-1039 relatifs aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités de suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ;

Vu la délibération n°05/2012 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération n°01/2014 du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé ;

Vu la décision du 27 janvier 2023 du directeur général de Voies navigables de France nommant M. Olivier FAURIEL au poste de Directeur Territorial Centre-Bourgogne à compter du 1er mars 2023 ;

## DECIDE

### ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL, directeur territorial Centre Bourgogne, délégation est donnée à Mme Lucile LEVEQUE, directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, toutes décisions, actes, et mettre en œuvre toute action en application de la réglementation et des instructions internes en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail concernant les personnels placés sous leur autorité, et le cas échéant, le public accueilli, consistant notamment à :

- 1) Éviter les risques avec les actions suivantes :
  - Effectuer des actions de formation et d'information et délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail,
  - Prendre les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels,
  - Aménager les lieux de travail, choisir les équipements et les méthodes de travail et concevoir les postes en vue de réduire les effets du travail sur la santé ;
- 2) Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités et les retranscrire au travers du document unique en mentionnant les mesures de préventions ;
- 3) Élaborer sur la base des orientations générales et du document unique un programme annuel de prévention des risques professionnels en y intégrant dans un ensemble cohérent les évolutions techniques, l'organisation du travail et les conditions de travail ;
- 4) Prendre des mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels ;
- 5) Donner des consignes de travail appropriées aux personnels ;
- 6) Prendre les mesures nécessaires, y compris d'enquête, pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance ;
- 7) Diligenter les enquêtes à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et des maladies professionnelles à caractère professionnel ;
- 8) Prendre les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière ;
- 9) Délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n°2015-567 susvisé ;
- 10) Aménager les postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié ;
- 11) Prendre les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention ainsi que les lettres de cadrages de ces personnels,
- 12) Prendre tous les actes et décisions relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement ;
- 13) Prendre les mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

## **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée à :

- ❖ Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Lindsay CHAN TUNG, secrétaire générale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Dominique FRENAY, secrétaire général adjoint par intérim ;
- ❖ Mme Corinne LECOCQ, responsable du service prévention, accompagnement de la dépense et sûreté, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Ophélie HABERMEYER, responsable adjointe ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

## **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAURIEL et Mme Lucile LEVEQUE, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2), 3), 7), 8) et 11).

## **ARTICLE 4**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents figurant en annexe II, à l'effet de signer les actes visés au point 12 de l'article 1 de la présente décision.

## **ARTICLE 5**

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène, de sécurité et de santé du 06 août 2024 est abrogée.

## **ARTICLE 6**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Elle entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes.

Fait à Dijon, le 16 décembre 2024

**Le Directeur Territorial,**

**SIGNE**

**Olivier FAURIEL**

## ANNEXE I

Délégation aux agents figurant à l'article 3  
(Signature des actes visés à l'article 1 de la présente décision à l'exception des points 2, 3, 7, 8 et 11)

<b><u>DIRECTION</u></b>	
Mme Carole DEVALLEZ	Cheffe de mission en charge de la transformation et de l'animation des services
<b><u>SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU (SDVE)</u></b>	
M. Nicolas VADROT	Responsable du service développement de la voie d'eau
Mme Anaïs CACHOT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VADROT	Responsable adjointe du service développement de la voie d'eau
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
Mme Christelle BERNES-CABANNE en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André GUILLERMIN	Responsable adjointe du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique
<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
Mme Nathalie VINCENT	Responsable de l'UTI Bourgogne
Mme Nathalie ROUANET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
Mme Karine BARDET, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VINCENT	Responsable adjointe de l'UTI Bourgogne en charge des affaires administratives
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Didier LAVAUD	Responsable de l'UTI Nivernais-Yonne
M. Luc DETANGER, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD	Responsable adjoint de l'UTI Nivernais-Yonne en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique
M. Jérémy DEVAUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier LAVAUD M. et de Luc DETANGER	Responsable du bureau des affaires générales
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
Mme Deborah PERROT	Responsable de l'UTI Val de Loire-Seine

Mme Laure SEMBLAT, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjointe de l'UTI Val de Loire-Seine en charge de l'exploitation, de la maintenance et de la gestion hydraulique à compter du 01 juillet 2024
M. Gaëtan PAULHAN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah PERROT	Responsable adjoint de l'UTI Val de Loire-Seine en charge des affaires administratives
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. Christian DELANGLE	Responsable de l'UTI Saône Loire à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024
M. Sébastien PONCET	Responsable adjoint de l'UTI Saône Loire

**ANNEXE II**

Délégation aux agents figurant à l'article 4  
(Signature des actes visés au point 12 de l'article 1 de la présente décision)

<b><u>UTI BOURGOGNE</u></b>	
M. Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
M.	Responsable adjoint du CEMI Armançon
M. Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
M. Xavier COULOMB, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BEGAT	Responsable adjoint du CEMI Auxois
M. Nicolas LEVEQUE	Responsable du CEMI Ouche
M. Guillaume RUSSO, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas LEVEQUE	Responsable adjoint du CEMI Ouche
M. Rodolphe CHEVAUX	Responsable de la cellule maintenance spécialisée
M. Damien LHOMME	Responsable du pôle technique
<b><u>UTI NIVERNAIS-YONNE</u></b>	
M. Daniel DESPONS	Responsable du CEMI Auxerre amont
M. Michel BOUNON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel DESPONS	Responsable adjoint du CEMI Auxerre amont
M. Julien ROUAU	Responsable du CEMI Auxerre aval
M. Charly BARA	Responsable adjoint du CEMI Auxerre aval
M. Sébastien LACHENAL	Responsable du CEMI Confluence
M. Jérôme CARTOUX, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LACHENAL	Responsable adjoint du CEMI Confluence
M. Fabrice BEEV	Responsable du CEMI Nièvre
M. Stéphane DE ROSSI, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BEEV	Responsable adjoint du CEMI Nièvre
M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable du pôle maintenance spécialisée
M. Benoît AUBLET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien ARCHAMBAULT	Responsable adjoint du pôle maintenance spécialisée
M. Ludovic LAUVIN	Responsable du pôle technique
<b><u>UTI VAL DE LOIRE-SEINE</u></b>	
M. Mickael PERRUT	Responsable du CEMI de Briare
M. Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI de Decize
M. Pascal VENIAT, en cas d'absence ou d'empêchement	Responsable adjoint du CEMI de Decize

de M. Joseph DE CAMPOS	
M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable du CEMI de Saint-Satur
M. François DROIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CAMPAGNOLO	Responsable adjoint du CEMI de Saint-Satur
N.	Responsable du CEMI de Nemours
M. Sébastien BELKESSAM	Responsable adjoint du CEMI de Nemours,
M. Philippe BRUNET	Responsable de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Gilles TROTET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRUNET	Responsable adjoint de la cellule maintenance spécialisée de Decize
M. Patrice GRILLOU	Responsable de la cellule de maintenance spécialisée de Montargis
M. Laurent BOURGOIN, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice GRILLOU	Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée de Montargis
M. Valéry VALIDE	Responsable du pôle technique
<b><u>UTI SAONE LOIRE</u></b>	
M. David MICHEL	Responsable du CEMI de Montceau
N.	Responsable adjoint du CEMI de Montceau
M. Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI de Digoin
N.	Responsable adjoint du CEMI de Digoin
M. Stéphane DEDIEU	Responsable de la cellule de maintenance spécialisée opérationnelle
M. Yannick MAYMARD, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DEDIEU	Responsable adjoint de la cellule de maintenance spécialisée opérationnelle
M. Stéphane PETIT	Responsable du pôle technique
<b><u>SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, ENVIRONNEMENT ET HYDRAULIQUE (SEMEH)</u></b>	
M. Quentin FOUCHER	Responsable du pôle gestion hydraulique
M. Christophe MALLET	Responsable du pôle maintenance, exploitation et informatique industrielle
M. Emmanuel CONSIGNY	Responsable du pôle grands ouvrages
<b><u>DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'INNOVATION</u></b>	
M. Thierry FEROUX	Directeur des relations institutionnelles et de l'innovation

## DECISION

**2025/UTI CRR/03**

**Direction  
Territoriale  
Rhône Saône**

Interdisant l'accès au public au chemin de contre-halage en rive droite du canal du Rhône au Rhin sur le territoire de la commune de BAUME LES DAMES  
A compter du 6/01/2025 jusqu'au 30/06/2025

**Unités  
Territoriales**

**Unité Territoriale  
d'itinéraire Canal  
du Rhône au Rhin**

Le Directeur Territorial Rhône Saône de VNF ;

Vu le code des transports ;

Vu la décision du 13 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Christophe WENDLING Directeur Territorial Rhône Saône ;

Vu la décision du 19 novembre 2024 de Monsieur le Directeur Territorial Rhône Saône portant délégation et subdélégation de signature à ses collaborateurs ;

## DÉCIDE

### Article 1

L'accès au chemin de contre-halage est strictement interdit, pour des raisons de sécurité (risque de chutes d'arbres), sur la section en rive droite du canal du Rhône au Rhin, comprise entre le P.K. 107,150 et le P.K.109,210 sur le territoire de la commune de BAUME LES DAMES.

Cette interdiction concerne tous piétons, cycles et véhicules de toute nature.

Les zones d'interdiction sont matérialisées physiquement par des barrières condamnant l'accès piétonnier au chemin de contre-halage.

Ces zones sont indiquées sur le plan en annexe de la présente décision.

### Article 2

Cette interdiction prend effet le **6 janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025**.

Elle ne concerne pas :

- ✓ Le personnel de VNF amené à intervenir de manière exceptionnelle sur les zones concernées ;
- ✓ Les services et entreprises mandatés par VNF ainsi que les services de secours et d'urgence, en cas de nécessité.

### Article 3

Les services de VNF sont chargés de la mise en place du dispositif d'interdiction d'accès de part et d'autre du chemin. La fermeture du chemin de contre-halage est assurée, à chaque extrémité, par le pôle exploitation de l'UTI CRR à l'aide de barrières Heras sur lesquelles sera apposée la présente décision de fermeture.

**Article 4**

La présente décision sera affichée en mairie de BAUME LES DAMES et sur les barrières de fermeture du site.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

**Diffusion :**

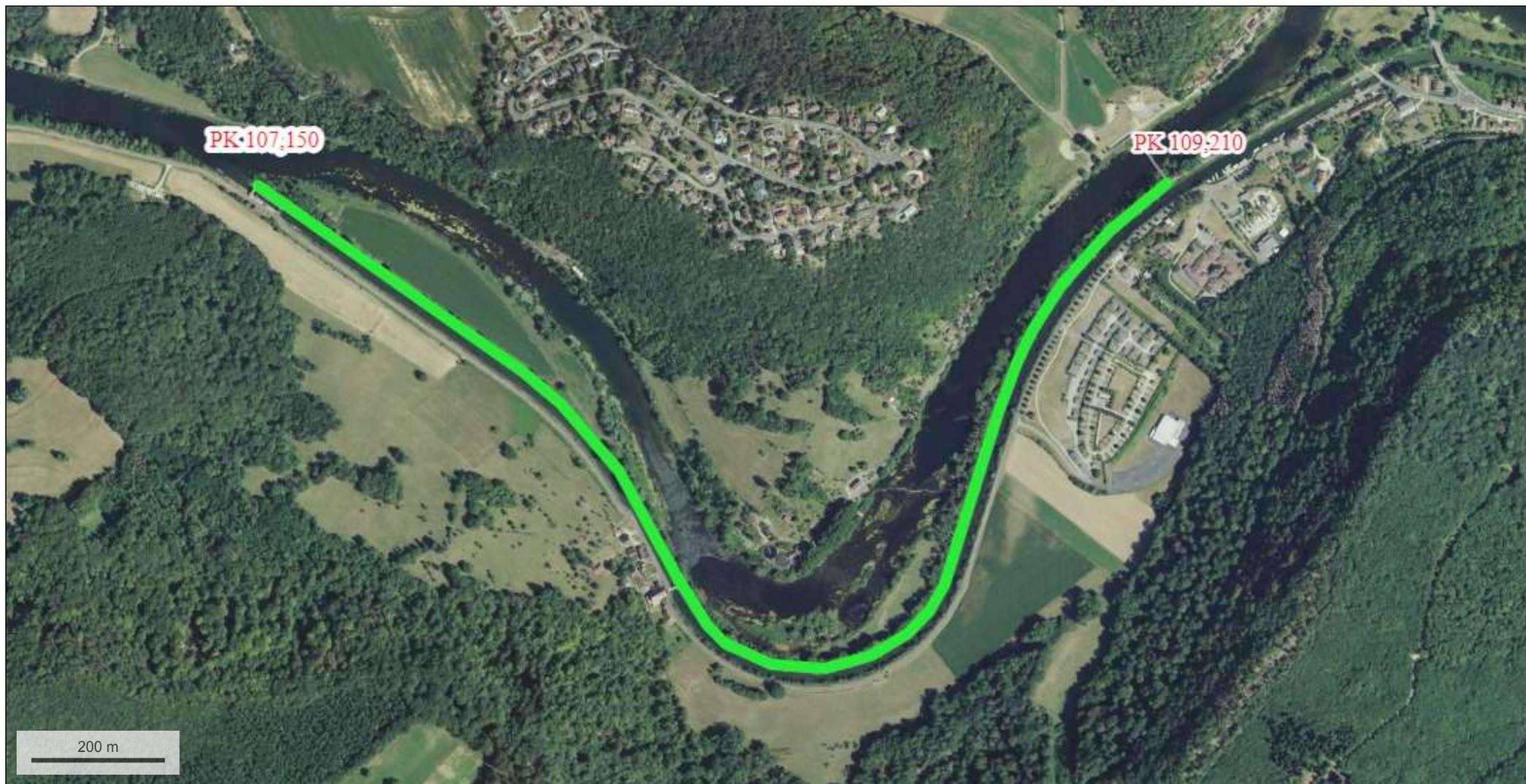
- Mairie de BAUME LES DAMES
- Pôle exploitation UTI CRR

Fait à Lyon le 30 décembre 2024

Mme Frédérique BOURGEOIS

SIGNE

Directrice Territoriale adjointe  
DT Rhône Saône  
VNF



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 21' 06" E  
Latitude : 47° 20' 16" N